



## Annulation devis travaux cause vente du bien

-----  
Par fluc

Bonjour,

Je suis en cours de négociation pour l'achat d'une maison. Les propriétaires actuels ont signé un devis auprès d'un artisan il y a un an de ça pour la réalisation de travaux de toiture qui doivent avoir lieu au printemps prochain.

Je cherche à savoir si la vente du bien est une raison recevable pour annuler le devis (dans l'optique de réaliser les travaux moi même, et donc de déduire leurs couts du prix de vente du bien).

Merci d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, l'annulation du devis n'est pas légale pour raison de vente.

Au contraire, l'artisan devra faire les travaux et les vendeurs engagés par ce devis devront le payer.

L'alternative est un accord amiable entre les vendeurs et cet artisan.

L'acquéreur n'est en aucun cas concerné par ce devis qui ne l'engage pas.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Une fois propriétaire, vous aurez le droit de refuser que cet artisan vienne faire des travaux chez vous.

Mais sauf si vous vous êtes engagé à rembourser les vendeurs ou avez repris le devis à votre compte, comme l'indique Yapasdequoi, le sort de ce devis ne vous regarde pas.

Vous pouvez proposer de payer la maison moins cher en l'achetant en l'état, mais évidemment le vendeur va sans doute préférer un acheteur qui achètera plus cher grâce aux travaux

L'artisan n'est en aucun cas tenu d'annuler son devis si le propriétaire vend. Sauf arrangement amiable, votre vendeur a donc intérêt à faire réaliser les travaux, au lieu de vendre moins cher et de payer pour rien le couvreur.

-----  
Par fluc

Merci pour vos réponses rapides.

Ayant les compétences pour réaliser les travaux, c'est vrai que c'est dommage pour moi, car le prix du devis va forcément se répercuter sur le prix de vente de la maison. A voir si l'artisan est ouvert à la discussion dans ce cas.

Merci pour vos conseils.